

## DELIBERATION N° 01 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

Rapporteur : M. LAMY

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'obligation d'organiser un Débat d'Orientation Budgétaire pour les communes de plus de 3 500 habitants dans un délai de deux mois maximum avant le vote du budget primitif.

Ce débat ne donne pas lieu à un vote du Conseil Municipal.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire 2016 a été transmis à l'ensemble du Conseil Municipal avec l'ordre du jour de la présente séance.

Une présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2016 et le débat ont eu lieu en séance.

Le projet a été préalablement présenté en commission finances, ressources humaines, administration générale le 18 février 2016.

### Intervention de Monsieur le Maire :

Je rappelle que le document joint à la délibération est plus complet. Monsieur LAMY a fait un résumé pour avoir une lecture rapide de la programmation pluriannuelle et des approches budgétaires 2016.

### Intervention de Monsieur THIRIET (Groupe Pour Ludres, Résolument) :

*Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints, Mesdames et messieurs les conseillers. Un fort accent est mis tout au long du document ici discuté sur les difficultés rencontrées par le bloc communal en général, et la ville de Ludres en particulier, face aux baisses de dotations de l'Etat. Nous déplorons nous aussi cette situation, mais devons-nous accepter ce rôle de gestionnaire dans lequel l'Etat tente de nous enfermer ? L'action initiée par l'Association des Maires de France en septembre, toutes couleurs politiques confondues, constitue une première étape mais apparaît insuffisante. Pourtant, la récente mobilisation des Conseils Départementaux visant à obtenir l'abondement suffisant pour verser le RSA a montré qu'il est possible de faire bouger les lignes. Tout autant que vous, nous voulons réaffirmer ici le rôle prépondérant des communes dans l'organisation de services de proximité et de la cohésion sociale, et lui redonner des leviers d'action sur des indicateurs nationaux qui ne sont actuellement pas rassurants, comme la croissance, l'emploi ou l'épargne.*

*Comprenons-nous bien, il ne s'agit pas d'une critique de la gestion globale des finances ludréennes, celle-ci permettant à l'heure actuelle ne pas avoir à trop s'inquiéter de l'avenir. Néanmoins, nous nous interrogeons sur ce point quant au fait de toucher une nouvelle fois à la masse salariale. Rappelons que lorsque cette séance sera levée, ce seront près de cinq postes équivalents temps-plein qui auront été supprimés depuis le début de la présente mandature, ce qui n'est bon ni pour la croissance, ni pour le chômage, et sans doute pas non plus pour la qualité de nos services. A ce sujet, justement, il est dit page 34 du document que « la ville de Ludres pourra mener une réflexion sur le volume des services proposés ». Il est donc clairement annoncé une réduction du nombre des services, mais pourriez-vous nous apporter des précisions quant aux domaines d'actions précis qui vont être impactés, et dans quelles proportions ?*

*En matière de recettes fiscales, nous pouvons nous satisfaire, comme cela est mentionné dans le document, de la forte participation du Dynapôle due à son dynamisme. En revanche, deux choses doivent être notées. S'il est annoncé que les taux d'imposition ne seront pas modifiés, n'oublions pas que l'actualisation des bases va conduire à une augmentation des recettes. Ensuite, les diminutions des charges courantes des services ne s'accompagnent pas de baisses des tarifs dus par les usagers. Ceux-ci sont même plutôt revus à la hausse. Nous ne pouvons donc nous contenter d'afficher que la fiscalité directe n'augmente pas sans rappeler que la fiscalité indirecte, elle, augmente bien, fiscalité qui pèse avant tout sur les plus fragiles et qui pose une réelle question de justice sociale.*

*Par ailleurs, il est dit page 29 que la population de la commune est en baisse ces dernières années. Cette situation, en termes budgétaires, se traduit par un risque de baisse plus forte que prévue de la DGF et une diminution des recettes fiscales. Nous savons que des projets de*

*réhabilitation ou de construction de nouveaux logements sont lancés et pourraient permettre d'endiguer cette tendance. Pour autant, cela n'est peut-être pas suffisant car l'attractivité d'une commune relève aussi des services qu'elle propose. Dans ce domaine, la baisse annoncée de leur volume ne pourrait-elle pas s'avérer contre-productive ?*

*Enfin, concernant les équipements prévus en 2016, nous n'avons pas grand-chose à redire. Nous nous interrogeons toutefois de voir de nouveaux crédits alloués à la vidéo-protection, à hauteur de 30 000 €, qui ne semblent pas relever de sommes dues des précédentes opérations en la matière. Nous rappelons par ailleurs que la sécurité ne se limite pas à l'installation de dispositifs de surveillance et renouvelons notre demande d'un bilan sérieux de l'efficacité du matériel existant, autre que les quelques annonces orales faites devant cette assemblée chaque fois que nous formulons cette requête.*

*Nous vous remercions par avance pour vos réponses.*

#### Réponse de Monsieur LAMY :

Concernant la masse salariale, des ETP (équivalent temps plein) ont été supprimés depuis 2015. Rappelons quand même que celle-ci représente une part importante dans le budget communal. Lors de la suppression de poste, si le travail est bien redistribué, il n'y a pas forcément d'accroissement des tâches à accomplir. Il y a donc une réorganisation et certains postes réattribués.

N'oublions pas que la masse salariale du CCAS est également rattachée au budget de la commune, via la subvention qui lui est versée, ainsi que celle de l'Ecole de Musique. Comme dans une entreprise, la question de pérenniser un poste ou non se pose, notamment en ces moments difficiles.

De plus, il n'est pas question de réduire les services mais de regarder comment sont faites les dépenses : jusqu'où la mairie peut-elle subventionner un service qui profite à un ludréen ?

Concernant les recettes fiscales, l'actualisation des bases, qui est de 1%, représente pour une commune comme Ludres à peine 12 000 € de recettes supplémentaires.

Il est vrai que la population diminue de par son vieillissement et bien entendu nous réfléchissons aux moyens à mettre en œuvre pour attirer la jeunesse dans notre commune.

Sur les crédits alloués à la vidéoprotection, nous pouvons vous affirmer que la mise en place de celle-ci a fait notablement diminuer les actes de malveillance sur les bâtiments communaux surveillés et plus généralement sur la commune de Ludres.

#### Réponse de Monsieur le Maire :

Je pense que vos remarques peuvent s'entendre. Néanmoins, nous pouvons avoir un débat contradictoire.

En effet, pour moi, une personne qui dit qu'il ne faut pas diminuer l'endettement de la France, est une personne qui n'a aucune connaissance en économie. Depuis, 43 ans, nous vivons avec du déficit, même en période de pleine croissance. Ce qui est anormal.

Les collectivités ne représentent que 4% de l'endettement total de la France et pourtant elle sont mises à contribution avec des baisses drastiques et brutales. Nous réfutons la brutalité de l'opération et nous l'avons dit le 19 septembre dernier à Monsieur le Préfet. En effet, une collectivité ne peut pas s'adapter aussi rapidement à des restrictions budgétaires aussi importantes et en si peu de temps.

La nouvelle Ministre des collectivités territoriales a indiqué la semaine dernière à l'Association des Maires de France qu'il fallait peut être assouplir les restrictions budgétaires prévues l'année prochaine et étendre sur 2 ans. Nous pouvons l'entendre mais en période préélectorale, tout monde ferait la même annonce. Il n'est pas là question de couleur politique.

Ce qui m'inquiète le plus, c'est que l'ensemble des collectivités territoriales vont diminuer leurs investissements. Je suis allé à l'assemblée générale des travaux publics de la région Lorraine et je peux vous dire que la situation est alarmante. Il n'y a quasiment aucun grand chantier de mis en place. L'Association des Maires de France a relevé la semaine dernière que plus de 55 000 emplois dans le BTP et la construction vont disparaître dans les deux années à venir (toute chose égale par ailleurs).

Je suis d'accord qu'il faut absolument réduire le déficit de la France, mais on aurait pu mettre moins de pression aux collectivités et faire cette réduction de dotations sur 6 ans au lieu de 3, mais c'est un autre débat.

Cependant, parallèlement à la baisse des dotations, l'Etat nous impose des dépenses supplémentaires avec notamment la réforme des rythmes scolaires, qui nous coûte 120 000 € par

an. Nous ne demandons aucune participation aux familles, mais nous serons peut être obligés de le faire un jour.

On nous a promis une simplification des procédures et des normes, mais ce n'est toujours pas le cas. Les normes à appliquer s'empilent et sont de plus en plus coûteuses avec l'obligation de se mettre aux normes d'accessibilité (depuis 2005). Je peux vous assurer que cela coûte très cher pour certains bâtiments. Par exemple, pour le Centre Brassens, cela nous coûterait environ 1,8 million d'euros, remise en état comprise (toiture, chauffage, etc.).

Je comprends que ne pas renouveler 3 postes est contraignant mais pas 5 comme vous le dites. Je rappelle que dans une collectivité, si la personne ne part pas, on ne peut pas la mettre dehors. Le licenciement économique n'existe pas.

Ce sont des charges permanentes et récurrentes (hausse des cotisations sociales, des caisses de retraite, glissement vieillesse technicité : 1,80 points de la masse salariale par an). Deux choix s'offrent donc à nous : soit on renouvelle les postes, soit on essaye, sans dégrader le service, de trouver des solutions et de répartir le travail sur des postes existants. Nous verrons bien s'il faut limiter un certain nombre de services mais je n'y pense pas actuellement. Je rappelle juste que depuis plus de 20 ans, la fiscalité à Ludres n'a pas augmenté. Vous parlez d'une hausse de 1% des bases décidée par l'Etat, cela fait 12 000 € de produits supplémentaires pour Ludres, ce qui est minime.

Vous dites ensuite que le coût des services a augmenté. Parfaitement, mais tout a augmenté autour de nous.

Dans un service de la ville, vous le payez de deux façons : soit par l'impôt, soit par la rémunération à l'usager. Nous avons choisi, comme dans de nombreuses collectivités, de faire une répartition équitable. Je rappelle par exemple que pour l'école de musique, il avait été convenu à sa création que 50% proviendrait de la ville et 50% des participants. Actuellement, nous sommes plus à 65% et à 35%.

Concernant la sécurité, je suis d'accord que c'est l'affaire de tous et que nous ne devrions pas mettre de caméras si tout le monde se comportait correctement. J'ai entendu ce matin que 70 tonnes de déchets par an étaient ramassés dans les rues de Nancy. Pour Ludres, c'est un peu moins : environ 400 kg par semaine. Cela nous coûte 60 000 € par an car des personnes sont irrespectueuses. Je suis d'accord pour verbaliser mais il faut l'intervention de la police en flagrant délit.

Nous avons besoin de réapprendre le civisme et j'espère qu'avec le conseil municipal d'enfants des travaux seront mis en place pour sensibiliser les parents, ainsi que la population pour se comporter comme des citoyens normaux et respectueux de la vie de chacun.

Les caméras actuellement installées surveillent les bâtiments publics. Pendant les vacances scolaires de février, des jeunes se sont amusés à casser les murs isolés de l'école Prévert. Le coût des réparations est estimé entre 5 et 10 000 €, et nous n'aurons pas les coupables car il n'y a pas de caméra sur le site.

Nous pouvons accepter les remarques que vous faites, et elles sont dites avec beaucoup de précaution. Quand nous parlons avec les 20 maires de l'agglomération, on se rend compte que nous avons tous les mêmes problématiques, et certains devront encore augmenter les taux d'imposition.

Le travail fait à Ludres est un travail sérieux. Certaines orientations ne font pas forcément l'unanimité mais c'est le jeu de la démocratie. Les personnes qui sont aux commandes prennent leurs responsabilités et essayent de faire du mieux possible avec les moyens à disposition.